

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 décembre 2021**

Date de convocation : 02 décembre 2021

Date d'affichage : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, pour l'élection du Maire et des adjoints.

Étaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☐		
DUMINY	Maryline	☐		
POIRIER	Jean-Marc	☐		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☐	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☐		
RENOUARD	Chantal	☐		
PICHON	Patrick	☐		
POISSON	Danny		☐	Jean Marc POIRIER
ARNAULT	Patrick	☐		
AUZANNET	Brigitte	☐		
LAGRANGE	Philippe		☐	Michel BUGNET
GUILLOT	Patrice	☐		
RIVET	Virginie	☐		
BRUNET	Marie-Claire		☐	Patrice GUILLOT
THIBAUD	Nicolas		☐	Marie GAUTHIER
GABORIT	Samuel		☐	
NAUDON	Sandy		☐	Virginie RIVET
PEROCHES	Céline		☐	Lydie LABBE
JOUSSELIN	Rodolphe		☐	Chantal RENOUARD
HOUDAYER	Rodolphe	☐		
LABBE	Lydie	☐		
GAUTHIER	Marie	☐		
GIRARD	Benoit	☐		

Secrétaire de séance : Mme. Marie GAUTHIER.

Excusés :

Assiste : Mr Pascal GAUVIN, DGS.

OBJET :

DELIBÉRATION N° 2021-07-12/01

ADHESION A L'ASSOCIATION VOIE RAPIDE 147-149.

Rapporteur Monsieur Michel BUGNET,

Monsieur Michel BUGNET rappelle que la commune sous le mandat précédent adhérait déjà à l'association promouvant le passage à 2 fois 2 voies de la RN147/149. Cette association a pour but de défendre le désenclavement des territoires ruraux qui jalonnent ces deux axes routiers majeurs. Elle défend également bien entendu la notion de sécurité et de confort des usagers qui emprunte ces voies dans un souci d'équité territoriale.

Mr Michel BUGNET rappelle qu'il est le représentant titulaire de la commune et que Mr Patrick PICHON est le représentant suppléant.

Après avoir entendu les explications de Mr Michel BUGNET

Il est proposé au Conseil Municipal :
AR Prefecture

De renouveler l'adhésion auprès de l'association Voie Rapide 147-149 pour l'année 2022.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion auprès de l'association Voie Rapide 147-149 pour l'année 2022.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 07/12/2021

Le Maire,
Michel BUGNET



AR Prefecture

086-218601805-20211207-Commune de Nouaillé Maupertuis – 32-34 rue de l'Abbaye - 86340 Nouaillé Maupertuis
Reçu le 15/12/2021
Publié mail : infos@nouaille.com

Tél : 05 49 55 16 16 Fax : 05 49 55 97 90

Site Internet : www.nouaille.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 décembre 2021

Date de convocation : 02 décembre 2021

Date d'affichage : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, pour l'élection du Maire et des adjoints.

Étaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☐		
DUMINY	Maryline	☐		
POIRIER	Jean-Marc	☐		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☐	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☐		
RENOUARD	Chantal	☐		
PICHON	Patrick	☐		
POISSON	Danny		☐	Jean Marc POIRIER
ARNAULT	Patrick	☐		
AUZANNET	Brigitte	☐		
LAGRANGE	Philippe		☐	Michel BUGNET
GUILLOT	Patrice	☐		
RIVET	Virginie	☐		
BRUNET	Marie-Claire		☐	Patrice GUILLOT
THIBAUD	Nicolas		☐	Marie GAUTHIER
GABORIT	Samuel		☐	
NAUDON	Sandy		☐	Virginie RIVET
PEROCHES	Céline		☐	Lydie LABBE
JOUSSELIN	Rodolphe		☐	Chantal RENOUARD
HOUDAYER	Rodolphe	☐		
LABBE	Lydie	☐		
GAUTHIER	Marie	☐		
GIRARD	Benoît	☐		

Secrétaire de séance : Mme. Marie GAUTHIER.

Excusés :

Assiste : Mr Pascal GAUVIN, DGS.

OBJET :

DELIBÉRATION N° 2021-07-12/02

TARIFS 2022 POUR LES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE-COLUMBARIUM-ESPACE CINERAIRE-JARDIN DU SOUVENIR.

Rapporteur : Mme POISSON BARRIERE

Madame POISSON BARRIERE propose au Conseil Municipal
Considérant les tarifs actuellement en cours,
Considérant les charges liées à ce lieu,
Considérant que les tarifs des services et concessions dans le cimetière de la commune, aux vues des couts d'achat et d'entretien clairement étaient sous-évalués.

Madame POISSON BARRIERE présente les tarifs suivants en à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Concession cimetière	Concession sur 30 ans :	350
	Concession sur 50 ans :	450

Columbarium	Concession sur 30 ans :	950
	Concession sur 50 ans :	1050
Taxe d'ouverture		60
Espace plantation rosier (1^{er} plantation)	Concession sur 30 ans :	300
	Concession sur 50 ans :	400
Caveaux-urnes	1 m ² sur 30 ans :	550
	1 m ² sur 50 ans :	800
Jardin du souvenir avec plaque	Droit de dispersion des cendres	130
Caveau provisoire (3 jours maximum)	Tarif par jour	10

Après avoir entendu les explications de Mme POISSON BARRIERE,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De valider les tarifs proposés concernant les concessions columbarium, espace cinéraire, caveaux urnes, jardin du souvenir à compter du 1^{er} janvier 2022.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Valide les tarifs proposés concernant les concessions columbarium, espace cinéraire, caveaux urnes, jardin du souvenir à compter du 1^{er} janvier 2022.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 07/12/2021

Le Maire,
Michel BUGNET



AR Prefecture

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 décembre 2021

Date de convocation : 02 décembre 2021

Date d'affichage : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, pour l'élection du Maire et des adjoints.

Étaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☒		
DUMINY	Maryline	☒		
POIRIER	Jean-Marc	☒		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☒	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☒		
RENOUARD	Chantal	☒		
PICHON	Patrick	☒		
POISSON	Danny		☒	Jean Marc POIRIER
ARNAULT	Patrick	☒		
AUZANNET	Brigitte	☒		
LAGRANGE	Philippe		☒	Michel BUGNET
GUILLOT	Patrice	☒		
RIVET	Virginie	☒		
BRUNET	Marie-Claire		☒	Patrice GUILLOT
THIBAUD	Nicolas		☒	Marie GAUTHIER
GABORIT	Samuel		☒	
NAUDON	Sandy		☒	Virginie RIVET
PEROCHES	Céline		☒	Lydie LABBE
JOUSSELIN	Rodolphe		☒	Chantal RENOUARD
HOUDAYER	Rodolphe	☒		
LABBE	Lydie	☒		
GAUTHIER	Marie	☒		
GIRARD	Benoît	☒		

Secrétaire de séance : Mme. Marie GAUTHIER.

Excusés :

Assiste : Mr Pascal GAUVIN, DGS.

OBJET :

DELIBÉRATION N° 2021-18-11/03

RÉVISION DU CONTRAT CNP POUR L'ANNEE 2022.

Rapporteurs : Mr Michel BUGNET

Mr Michel BUGNET rappelle au Conseil Municipal que la base de la cotisation du contrat CNP est constituée par le traitement brut indiciaire et la nouvelle bonification multipliée par un taux fonction de l'absentéisme des agents de la commune.

Considérant que la commune de Nouaillé-Maupertuis est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour répondre à ses obligations statutaires notamment vis à vis de ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. N° de contrat 1406D-18818.

Considérant que cette assurance permet le remboursement des salaires à la collectivité en cas de maladie au-delà d'une période de carence de 15 jours.

Considérant que le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1er janvier 2022 et prend fin le 31 décembre 2022.

AR Prefecture

Considérant que le taux d'absentéisme dans notre collectivité a considérablement augmenté au courant de l'année 2020 mais s'est stabilisé courant 2021.
Considérant que le taux de la prime pour l'année 2022 a également été estimé à 9,80%.
Après avoir entendu les explications de Mr Michel BUGNET.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De valider la proposition d'assurance de la Caisse Nationale de Prévoyance telle que présentée.

De charger le maire de l'exécution de la présente délibération.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

Valide la proposition d'assurance de la Caisse Nationale de Prévoyance telle que présentée.

Charge le maire de l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 07/12/2021

Le Maire,
Michel BUGNET



AR Prefecture

086-218601805-20211207-Commune de Nouaillé-Maupertuis - 32-34 rue de l'Abbaye - 86340 Nouaillé Maupertuis
Reçu le 15/12/2021
Publié en mai : 15/02/2022

Tél : 05 49 55 16 16 Fax : 05 49 55 97 90

Site Internet : www.nouaille.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 décembre 2021

Date de convocation : 02 décembre 2021

Date d'affichage : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, pour l'élection du Maire et des adjoints.

Étaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☐		
DUMINY	Maryline	☐		
POIRIER	Jean-Marc	☐		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☐	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☐		
RENOUARD	Chantal	☐		
PICHON	Patrick	☐		
POISSON	Danny		☐	Jean Marc POIRIER
ARNAULT	Patrick	☐		
AUZANNET	Brigitte	☐		
LAGRANGE	Philippe		☐	Michel BUGNET
GUILLOT	Patrice	☐		
RIVET	Virginie	☐		
BRUNET	Marie-Claire		☐	Patrice GUILLOT
THIBAUD	Nicolas		☐	Marie GAUTHIER
GABORIT	Samuel		☐	
NAUDON	Sandy		☐	Virginie RIVET
PEROCHES	Céline		☐	Lydie LABBE
JOUSSELIN	Rodolphe		☐	Chantal RENOUARD
HOUDAYER	Rodolphe	☐		
LABBE	Lydie	☐		
GAUTHIER	Marie	☐		
GIRARD	Benoît	☐		

Secrétaire de séance : Mme. Marie GAUTHIER.

Excusés :

Assiste : Mr Pascal GAUVIN, DGS.

OBJET :

DELIBÉRATION N° 2021-07-12/04

CREATION D'UN CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES.

Rapporteur Mme Maryline DUMINY

Mme Maryline DUMINY rappelle que lors de la première mandature un conseil communal des jeunes avait été installé. Les dernières élections municipales fortement impactées par la pandémie de COVID 19 n'ont pas permis jusqu'à présent la mise en place de ce conseil municipal des jeunes CCJ.

De façon à remédier à cette problématique et faire participer les jeunes aux réflexions de gestion communale les concernant il a été décidé de reconduire l'installation d'un CCJ.

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Considérant que dans le cadre de la démocratie locale, il est ainsi proposé de créer un Conseil Communal des Jeunes (CCJ), qui, par ses avis et ses remarques, éclaire le Conseil Municipal, sur tous les aspects permettant d'améliorer la qualité de vie des Nobiliens.

Considérant que le Conseil Communal des Jeunes se réunit pour réfléchir sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité communaux ;
Considérant que les citoyens à partir de 18 ans sont tous représentés puisqu'électeurs potentiels.
Considérant que la tranche d'âge de jeunes de 9 à 17 ans doit pouvoir s'exprimer et être représentée.
Considérant qu'il est important de rendre les jeunes citoyens responsables en les faisant accéder à une instance démocratique ayant un caractère éducatif fort.
Considérant qu'il est nécessaire d'amener les jeunes à réfléchir, s'exprimer et à décider dans un cadre défini où ils exerceront leurs droits et de leurs devoirs. Ce cadre devant être basé sur une charte et un règlement qu'ils devront écrire conjointement avec les élus municipaux et l'animateur du conseil communal des jeunes.
Considérant que l'enjeu éducatif majeur est donc la connaissance du fonctionnement d'une instance civique, l'apprentissage de la citoyenneté, du droit à la liberté d'expression, d'information, d'opinion, de pensée, de conscience et de participation,
Monsieur le Maire propose de créer le Conseil Communal des Jeunes. Il sera composé d'un maximum de 15 membres titulaires, âgés de plus de 9 à 17 ans, et résidant sur la commune de Nouaillé Maupertuis. Leur mandat ne peut excéder celui du mandat municipal en cours et sont élus pour deux ans renouvelable trois fois.
Une charte d'adhésion, jointe en annexe, fixe les grandes règles de fonctionnement du Conseil Communal des Jeunes. Ils sont désignés in fine par le Conseil Municipal, après dépôt de candidatures individuelles en mairie.
Ce conseil politiquement neutre, a vocation à être une instance de réflexion, de proposition et d'aide à la décision pour la municipalité.
Comme toute instance consultative, il n'est pas un organe de décision. C'est le lieu d'expression d'un échantillon des jeunes de la commune qui aiment leur ville et qui, souhaitent consacrer un peu d'énergie à la vie de la cité.
Après avoir entendu les explications de Mme DUMINY

Il est proposé au Conseil Municipal :

De confirmer la création d'un Conseil Communal des Jeunes de 15 membres maximum tel que défini ci-dessus dans le cadre d'un comité consultatif spécifique.

De valider la charte d'engagement.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Confirme la création d'un Conseil Communal des Jeunes de 15 membres maximum tel que défini ci-dessus dans le cadre d'un comité consultatif spécifique.

Valide la charte d'engagement connexe.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 07/12/2021

Le Maire,
Michel BUGNET



AR Prefecture

086-218601805-20211207-Commune de Nouaillé Maupertuis - 32-34 rue de l'Abbaye - 86340 Nouaillé Maupertuis
Reçu le 15/12/2021
Publié en ligne sur www.nouaille.com

Tél : 05 49 55 16 16 Fax : 05 49 55 97 90

Site Internet : www.nouaille.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 décembre 2021

Date de convocation : 02 décembre 2021

Date d'affichage : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, pour l'élection du Maire et des adjoints.

Étaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☒		
DUMINY	Maryline	☒		
POIRIER	Jean-Marc	☒		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☒	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☒		
RENOUARD	Chantal	☒		
PICHON	Patrick	☒		
POISSON	Danny		☒	Jean Marc POIRIER
ARNAULT	Patrick	☒		
AUZANNET	Brigitte	☒		
LAGRANGE	Philippe		☒	Michel BUGNET
GUILLOT	Patrice	☒		
RIVET	Virginie	☒		
BRUNET	Marie-Claire		☒	Patrice GUILLOT
THIBAUD	Nicolas		☒	Marie GAUTHIER
GABORIT	Samuel		☒	
NAUDON	Sandy		☒	Virginie RIVET
PEROCHES	Céline		☒	Lydie LABBE
JOUSSELIN	Rodolphe		☒	Chantal RENOUARD
HOUDAYER	Rodolphe	☒		
LABBE	Lydie	☒		
GAUTHIER	Marie	☒		
GIRARD	Benoît	☒		

Secrétaire de séance : Mme. Marie GAUTHIER.

Excusés :

Assiste : Mr Pascal GAUVIN, DGS.

OBJET :

DELIBÉRATION N° 2021-07-12/05

INDEMNITES 2022 ALLOUEES AUX EQUIPES PEDAGOGIQUES DU SECTEUR ENFANCE-
JEUNESSE.

Rapporteur : Mme Maryline DUMINY

Mme DUMINY rappelle au conseil la nécessité de prendre en considération les difficultés récurrentes relatives au recrutement d'animateurs qualifiés dans le secteur Enfance-Jeunesse.

Considérant les forfaits alloués aux équipes pédagogiques des structures de loisirs positionnées sur le territoire communautaire des Vallées du Clain,

Considérant que par souci d'équité, une harmonisation des forfaits est nécessaire sur la structure du local jeunes.

Considérant que pour préserver la qualité des prestations apportées par le service Enfance-Jeunesse (suivi et évolution du projet pédagogique, conduites des animations, accueil des familles...), il est

nécessaire de proposer pour l'année 2022 une revalorisation des forfaits journaliers.

AR. Prefecture:
Les tarifs présentes ci-dessous prendront effet en janvier 2022 :

Forfait journaliers 2020 allouées aux équipes d'animation en € salaire brut	
Directeur	80,00 €
Animateur diplômé	60,00 €

Après avoir entendu les explications de Mme DUMINY

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver la proposition des indemnités allouées aux équipes pédagogiques du secteur Enfance-Jeunesse à partir de janvier 2022.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la proposition des indemnités allouées aux équipes pédagogiques du secteur Enfance-Jeunesse à partir de janvier 2022.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 07/12/2021

Le Maire,
Michel BUGNET






AR Prefecture

086-218601805-20211207-Commune de Nouaillé-Maupertuis – 32-34 rue de l'Abbaye - 86340 Nouaillé Maupertuis
Reçu le 15/12/2021
Public mail : info@nouaille.com Tél : 05 49 55 16 16 Fax : 05 49 55 97 90

Site Internet : www.nouaille.com

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 décembre 2021**

Date de convocation : 02 décembre 2021

Date d'affichage : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, pour l'élection du Maire et des adjoints.

Étaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☒		
DUMINY	Maryline	☒		
POIRIER	Jean-Marc	☒		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☒	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☒		
RENOUARD	Chantal	☒		
PICHON	Patrick	☒		
POISSON	Danny		☒	Jean Marc POIRIER
ARNAULT	Patrick	☒		
AUZANNET	Brigitte	☒		
LAGRANGE	Philippe		☒	Michel BUGNET
GUILLOT	Patrice	☒		
RIVET	Virginie	☒		
BRUNET	Marie-Claire		☒	Patrice GUILLOT
THIBAUD	Nicolas		☒	Marie GAUTHIER
GABORIT	Samuel		☒	
NAUDON	Sandy		☒	Virginie RIVET
PEROCHES	Céline		☒	Lydie LABBE
JOUSSELIN	Rodolphe		☒	Chantal RENOUARD
HOUDAYER	Rodolphe	☒		
LABBE	Lydie	☒		
GAUTHIER	Marie	☒		
GIRARD	Benoît	☒		

Secrétaire de séance : Mme. Marie GAUTHIER.

Excusés :

Assiste : Mr Pascal GAUVIN, DGS.

OBJET :

DELIBÉRATION N° 2021-07-12/06

TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA CANTINE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022

Rapporteur : Mme Maryline DUMINY

Mme DUMINY rappelle au conseil la nécessité de fixer des tarifs en fonction des coefficients familiaux en adéquation avec le territoire intercommunal conformément aux engagements pris vis-à-vis de la CAF et de la DDCS. Le but recherché étant bien sûr d'améliorer la qualité de service aux familles.

Mme DUMINY précise que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé, pour tous les tarifs des structures enfance jeunesse le nécessitant, de conserver à l'identique les 6 catégories de quotients familiaux soient :

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
QF ≤ 700	701 < QF ≤ 900	901 < QF ≤ 1200	1201 < QF ≤ 1500	1501 < QF ≤ 1900	QF ≥ 1900

AR Prefecture

Les tarifs suivants sont proposés :

▪ Tarifs 2022 Cantine en € :

		2022
Cantine	Tarif repas enfant	3,40
	Tarif repas adulte	4,60

▪ Tarifs 2022 Accueils Péricolaires en € :

		Matin	Mercredi midi	Soir 16h-17h30	Soir 17h30-18h30
Tarifs en € Nouaillé Maupertuis et Communauté de Communes	QF 1	1,05	0,50	1,60	1,05
	QF 2	1,10	0,55	1,70	1,10
	QF 3	1,20	0,60	1,80	1,20
	QF 4	1,30	0,65	1,90	1,30
	QF 5	1,40	0,70	2,00	1,40
	QF 6	1,50	0,75	2,10	1,50
Tarif Hors Com Com	HCC	3,00	1,50	3,50	3,00

Après avoir entendu les explications de Mme DUMINY

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver la proposition des tarifs ci-dessus pour la cantine

D'approuver la proposition des tarifs ci-dessus pour les accueils périscolaires en fonction des coefficients familiaux ;

D'autoriser leurs diffusions à partir de janvier 2022.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la proposition des tarifs ci-dessus pour la cantine

Approuve la proposition des tarifs ci-dessus pour les accueils périscolaires en fonction des coefficients familiaux ;

Autorise leurs diffusions à partir de janvier 2022.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 07/12/2021

Le Maire,
Michel BUGNET



AR Prefecture

086-218601805-20211207-Commune de Nouaillé-Maupertuis - 32-34 rue de l'Abbaye - 86340 Nouaillé Maupertuis
Reçu le 15/12/2021
Publié en ligne : www.nouaille.com

Tél : 05 49 55 16 16 Fax : 05 49 55 97 90

Site Internet : www.nouaille.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 décembre 2021

Date de convocation : 02 décembre 2021

Date d'affichage : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, pour l'élection du Maire et des adjoints.

Étaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☐		
DUMINY	Maryline	☐		
POIRIER	Jean-Marc	☐		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☐	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☐		
RENOUARD	Chantal	☐		
PICHON	Patrick	☐		
POISSON	Danny		☐	Jean Marc POIRIER
ARNAULT	Patrick	☐		
AUZANNET	Brigitte	☐		
LAGRANGE	Philippe		☐	Michel BUGNET
GUILLOT	Patrice	☐		
RIVET	Virginie	☐		
BRUNET	Marie-Claire		☐	Patrice GUILLOT
THIBAUD	Nicolas		☐	Marie GAUTHIER
GABORIT	Samuel		☐	
NAUDON	Sandy		☐	Virginie RIVET
PEROCHES	Céline		☐	Lydie LABBE
JOUSSELIN	Rodolphe		☐	Chantal RENOUARD
HOUDAYER	Rodolphe	☐		
LABBE	Lydie	☐		
GAUTHIER	Marie	☐		
GIRARD	Benoit	☐		

Secrétaire de séance : Mme. Marie GAUTHIER.

Excusés :

Assiste : Mr Pascal GAUVIN, DGS.

OBJET :

DELIBÉRATION N° 2021-07-12/07

TARIFS 2022 APPLICABLES AUX FAMILLES UTILISATRICES DU LOCAL JEUNES.

Rapporteur : Madame Maryline DUMINY

Considérant la nécessité d'appliquer une augmentation modérée des tarifs aux familles utilisatrices du Local Jeunes, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Considérant que les tarifs par activité doivent refléter l'évolution des coûts par rapport à ceux de 2021 mais doivent permettre une accessibilité aux familles à faible QF.

Considérant également la pérennisation d'une tarification dégressive à partir du troisième enfant inscrit, à hauteur de 50 % du coût journalier.

Considérant que deux tarifs sont nécessaires à savoir :

Familles de Nouaillé-Maupertuis et de la Communauté de Communes des Vallées du Clain et les familles
hors Communauté de Communes des Vallées du Clain.

hors Communauté de Communes des
AR. **Prefecture**
Les tarifs sont ainsi proposés :

086-218601805-20211207-20211207-Commune de Nouaillé-Maupertuis - 32-34 rue de l'Abbaye - 86340 Nouaillé Maupertuis
 Reçu le 15/12/2021 Tél : 05 49 55 16 16 Fax : 05 49 55 97 90
 Publié en : 15/12/2021 Site Internet : www.nouaille-maupertuis.fr

Site Internet : www.nouaille.com

Adhésion annuelle :

Il est proposé pour 2022 une adhésion accessible afin de favoriser la fréquentation.

20€ / an : enfant Nouaillé / Communauté de Communes.

35€ / an : enfant hors Communauté de Communes.

Activités tarifs à la journée :

Nouaillé & Communauté de Communes	Tarif 1 en €	Tarif 2 en €	Tarif 3 en €	Tarif 4 en €	Tarif 5 en €
	(Coût 0 à 5€)	(Coût 6 à 12€)	(Coût 13 à 20€)	(Coût 21 à 30€)	(Coût >30€)
QF1	0,75	2,70	4,95	7,65	10,50
QF2	1,00	3,60	6,60	10,20	14,00
QF3	1,10	4,00	7,40	11,50	15,75
QF4	1,25	4,50	8,25	12,75	17,50
QF5	1,35	5,00	9,00	14,00	19,25
QF6	1,50	5,40	9,90	15,30	21,00
Hors communauté de communes	5,00	12,00	20,00	30,00	45,00

Après avoir entendu les explications de Mme Duminy.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver l'ensemble de ces tarifs applicables aux utilisateurs du Local Jeunes, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve l'ensemble de ces tarifs applicables aux utilisateurs du Local Jeunes, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 07/12/2021

Le Maire,
Michel BUGNET



AR Prefecture

086-218601805-20211207-Commune de Nouaillé-Maupertuis - 32-34 rue de l'Abbaye - 86340 Nouaillé Maupertuis
Reçu le 15/12/2021
Publié en préfecture le 15/12/2021
Tél : 05 49 55 16 16 Fax : 05 49 55 97 90
Site Internet : www.nouaille.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 décembre 2021

Date de convocation : 02 décembre 2021

Date d'affichage : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, pour l'élection du Maire et des adjoints.

Étaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☒		
DUMINY	Maryline	☒		
POIRIER	Jean-Marc	☒		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☒	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☒		
RENOUARD	Chantal	☒		
PICHON	Patrick	☒		
POISSON	Danny		☒	Jean Marc POIRIER
ARNAULT	Patrick	☒		
AUZANNET	Brigitte	☒		
LAGRANGE	Philippe		☒	Michel BUGNET
GUILLOT	Patrice	☒		
RIVET	Virginie	☒		
BRUNET	Marie-Claire		☒	Patrice GUILLOT
THIBAUD	Nicolas		☒	Marie GAUTHIER
GABORIT	Samuel		☒	
NAUDON	Sandy		☒	Virginie RIVET
PEROCHES	Céline		☒	Lydie LABBE
JOUSSELIN	Rodolphe		☒	Chantal RENOUARD
HOUDAYER	Rodolphe	☒		
LABBE	Lydie	☒		
GAUTHIER	Marie	☒		
GIRARD	Benoît	☒		

Secrétaire de séance : Mme. Marie GAUTHIER.

Excusés :

Assiste : Mr Pascal GAUVIN, DGS.

OBJET :

DELIBÉRATION N° 2021-07-12/08

TARIFS DES SEJOURS DU LOCAL JEUNES

Rapporteurs : Mme DUMINY

Madame Maryline DUMINY rappelle au Conseil Municipal qu'une convergence des tarifs avec les autres structures de la Communauté de Communes des Vallées du Clain est toujours d'actualité.

Considérant que 2 tarifs sont nécessaires en fonction du lieu d'habitation des familles à savoir :

Familles de Nouaillé Maupertuis et de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Familles extérieures au territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Considérant qu'une augmentation modérée des tarifs pour les utilisateurs de la structure est nécessaire.

Il est rappelé que les tarifs proposés tiennent compte des types d'activités prévues, du lieu du séjour, du type d'hébergement.

Les tarifs journaliers des séjours sont les suivants :

AR Prefecture

		Tarif 1 (coût 40€<)	Tarif 2 (coût 41 à 60€)	Tarif 3 (coût 61 à 80€)	Tarif 4 (coût 81 à 100€)	Tarif 5 (coût >101€)
Tarifs Nouaillé et Communauté de Communes	QF 1	12,00 €	18,00 €	24,00 €	30,00 €	36,00 €
	QF 2	16,00 €	24,00 €	32,00 €	40,00 €	48,00 €
	QF 3	18,00 €	27,00 €	36,00 €	45,00 €	54,00 €
	QF 4	20,00 €	30,00 €	40,00 €	50,00 €	60,00 €
Tarif Hors Communauté De Communes	QF 5	22,00 €	33,00 €	44,00 €	55,00 €	66,00 €
	QF 6	24,00 €	36,00 €	48,00 €	60,00 €	72,00 €
	HCC	40,00 €	60,00 €	80,00 €	100,00 €	120,00 €

Après avoir entendu les explications de Mme Duminy.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver l'ensemble de ces tarifs applicables aux utilisateurs du local jeunes, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve l'ensemble de ces tarifs applicables aux utilisateurs du local jeunes, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 07/12/2021

Le Maire,
Michel BUGNET



AR Prefecture

086-218601805-20211207-Commune de Nouaillé-Maupertuis - 32-34 rue de l'Abbaye - 86340 Nouaillé Maupertuis
Reçu le 15/12/2021
Publié en mai : 15/05/2022
Tél : 05 49 55 16 16 Fax : 05 49 55 97 90

Site Internet : www.nouaille.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 décembre 2021

Date de convocation : 02 décembre 2021

Date d'affichage : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, pour l'élection du Maire et des adjoints.

Étaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☐		
DUMINY	Maryline	☐		
POIRIER	Jean-Marc	☐		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☐	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☐		
RENOUARD	Chantal	☐		
PICHON	Patrick	☐		
POISSON	Danny		☐	Jean Marc POIRIER
ARNAULT	Patrick	☐		
AUZANNET	Brigitte	☐		
LAGRANGE	Philippe		☐	Michel BUGNET
GUILLOT	Patrice	☐		
RIVET	Virginie	☐		
BRUNET	Marie-Claire		☐	Patrice GUILLOT
THIBAUD	Nicolas		☐	Marie GAUTHIER
GABORIT	Samuel		☐	
NAUDON	Sandy		☐	Virginie RIVET
PEROCHES	Céline		☐	Lydie LABBE
JOUSSELIN	Rodolphe		☐	Chantal RENOUARD
HOUDAYER	Rodolphe	☐		
LABBE	Lydie	☐		
GAUTHIER	Marie	☐		
GIRARD	Benoît	☐		

Secrétaire de séance : Mme. Marie GAUTHIER.

Excusés :

Assiste : Mr Pascal GAUVIN, DGS.

OBJET :

DELIBÉRATION N° 2021-07-12/09

DECISION MODIFICATIVE N°6 DU BUDGET PRINCIPAL.

Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE

Monsieur Philippe LAGRANGE informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement vers le chapitre 12 (frais de personnel) suite aux coûts des nombreuses absences durant l'année 2021. Bien entendu notre assurance statutaire CNP après un délais de carence de 15 jours nous rembourse des sommes versées aux agents. Les remboursements sont virés sur des comptes de recettes le 6419 qu'il n'est pas possible de concaténer avec les sommes du chapitre 012. Pour effectuer ce virement il est nécessaire de réaliser une décision modificative contenant les écritures comptables suivantes.

Voici la proposition de décision modificative N°6.

AR Prefecture

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
(022) dépenses imprévues	- 25 000,00		
(011) 6184	- 5 000,00		
(011) 6042	- 5 000,00		
(011) 60632	- 5 000,00		
(012) 6451	+ 25 000,00		
(012) 6411	+ 5 000,00		
(012) 6336	+ 3 000,00		
(012) 6453	+ 7 000,00		

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'adopter la décision modificative N°6 du budget principal telle que résumée dans le tableau ci-dessus.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide d'adopter la décision modificative N°6 du budget principal telle que résumée dans le tableau ci-dessus.

Débats :

✓ Cette délibération n'amène pas de remarque particulière.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé Maupertuis

Le 07/12/2021

Le Maire,
Michel BUGNET



AR Prefecture

086-218601805-20211207-Commune de Nouaillé-Maupertuis - 32-34 rue de l'Abbaye - 86340 Nouaillé Maupertuis
Reçu le 08/12/2021
Publié en mai : 086-218601805

Tél : 05 49 55 16 16 Fax : 05 49 55 97 90

Site Internet : www.nouaille.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 décembre 2021

Date de convocation : 02 décembre 2021

Date d'affichage : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, pour l'élection du Maire et des adjoints.

Étaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☒		
DUMINY	Maryline	☒		
POIRIER	Jean-Marc	☒		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☒	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☒		
RENOUARD	Chantal	☒		
PICHON	Patrick	☒		
POISSON	Danny		☒	Jean Marc POIRIER
ARNAULT	Patrick	☒		
AUZANNET	Brigitte	☒		
LAGRANGE	Philippe		☒	Michel BUGNET
GUILLOT	Patrice	☒		
RIVET	Virginie	☒		
BRUNET	Marie-Claire		☒	Patrice GUILLOT
THIBAUD	Nicolas		☒	Marie GAUTHIER
GABORIT	Samuel		☒	
NAUDON	Sandy		☒	Virginie RIVET
PEROCHES	Céline		☒	Lydie LABBE
JOUSSELIN	Rodolphe		☒	Chantal RENOUARD
HOUDAYER	Rodolphe	☒		
LABBE	Lydie	☒		
GAUTHIER	Marie	☒		
GIRARD	Benoit	☒		

Secrétaire de séance : Mme. Marie GAUTHIER.

Excusés :

Assiste : Mr Pascal GAUVIN, DGS.

OBJET :

DELIBÉRATION N° 2021-07-12/10

CREATION D'UN CONSEIL COMMUNAL DES ANCIENS

Rapporteur Mr Michel BUGNET

Mr Michel BUGNET, Maire, rappelle que lors de la première mandature un conseil communal des anciens avait été installé. Les dernières élections municipales fortement impactées par la pandémie de COVID 19 n'ont pas permis jusqu'à présent la mise en place de ce conseil municipal des anciens CCA. De façon à remédier à cette problématique et faire participer toutes les générations aux réflexions de gestion communale il a été décidé de reconduire l'installation d'un CCA.

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Considérant que dans le cadre de la démocratie locale, il est ainsi proposé de créer un Conseil des Anciens, qui, par ses avis et ses études, éclaire le Conseil Municipal, sur tous les aspects permettant d'améliorer la qualité de vie des Noubiens.

AR Préfecture

Considérant que le Conseil des Anciens se réunit pour réfléchir sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité communaux soit :

- À la demande de Monsieur le Maire ou de l'Adjoint Délégué de cette instance ;
- À la suite d'une proposition faite par le Conseil des Anciens à la municipalité, après accord de Monsieur le Maire ou de l'Adjoint en charge de l'animation du dit conseil.

Monsieur le Maire propose que Le Conseil des Anciens soit composé de 27 membres titulaires, âgés de plus de 60 ans, n'étant plus en activité professionnelle et résidant sur la commune de Nouaillé Maupertuis. Leur mandat ne peut excéder celui du mandat municipal en cours.

Un règlement intérieur et une charte, joint en annexe, fixe les règles de fonctionnement du Conseil des Anciens. Ils sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, après dépôt de candidatures individuelles en mairie.

Ce conseil politiquement neutre, a vocation à être une instance de réflexion, de proposition et d'aide à la décision pour la municipalité.

Comme toute instance consultative, il n'est pas un organe de décision. C'est le lieu d'expression d'un échantillon de la population qui aime sa ville et qui, dégagé des contraintes de la vie dite "active", dispose du temps et de la liberté de pensée lui permettant de se consacrer aux intérêts de la cité.

Les candidatures suivantes sont ainsi proposées :

NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
BOISNARD	Guy	JOUSSELIN	Danielle
BOISNARD	Nicole	JOUSSELIN	Pierre
BONNAUD	Pierre	LEDOUX	Edgar
CHEVALIER	Alain	MARTIN	Martine
CORNILLEAU	Nicole	MATHIEU	Gérard
DELHOUME	Luc	MILLET	France
FERCHAUD	Hugues	PAILLIER	Robert
FERCHAUX	Daniel	PAUTROT	Yves
FRAIGNEAU	Jean Claude	PAVARD	Patrick
GENET	Dominique	PEIGNON	Jean-Louis
GRIGIONI	Joseph	PERONI	Christine
HENEULT	Laurette	SAGET	Serge
JOUBERT	Josette	THELLIEZ	Martine

Il est proposé au Conseil Municipal :

De confirmer la création d'un conseil des Anciens composé de 27 membres dans le cadre d'un comité consultatif spécifique.

De valider la charte citoyenne et le règlement régissant son fonctionnement.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Confirme la création d'un conseil des Anciens composé de 27 membres dans le cadre d'un comité consultatif spécifique.

Valide la charte citoyenne et le règlement régissant son fonctionnement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le : / /

Publiée ou notifiée
Le : / /

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Nouaillé Maupertuis
Le 07/12/2021

Le Maire,
Michel BUGNET

